

Site Natura 2000  
**FR 9402008 « Lac de Creno »**  
Commune d'Orto

---

COMPTE-RENDU de la réunion du COPIL du 22 Juin 2017  
à Orto

Ce COPIL a lieu sous la présidence de Monsieur Nicolas Rutily, maire de la commune d'Orto, qui récapitule l'ordre du jour :

- Point sur l'avancement du programme de mesures du Document d'Objectifs
- Perspectives et propositions des actions à mettre en œuvre en 2017
- Questions diverses

### **Participants**

Nom Prénom	Qualité/ Organisme
RUTILY Nicolas	Président du COPIL - Mairie d'Orto
ALBERTINI Pierre Jean	Office de l'Environnement de la Corse
LECCIA Sébastien	Office de l'Environnement de la Corse
SAULI Jean Olivier	Fédération Départementale des Chasseurs de Corse du Sud
VINCENTI Virginie	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
TORRE Mady	SM du Parc Naturel Régional de Corse
SALVATORINI Elisa	SM du Parc Naturel Régional de Corse

### Absents excusés

GRISONI Valerie	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
PISANO Hervé	SEMA de la Corse du Sud

## **Mot d'accueil du Président du Comité de Pilotage du Document d'Objectifs Natura 2000 « Lac de Creno »**

La séance débute à 14H30. Mr Nicolas RUTILY souhaite la bienvenue à tous les participants et indique que le but de la réunion est de faire un point sur l'état d'avancement du programme de mesures du DOCOB de Creno, mis en œuvre depuis 2011.

### **Elisa SALVATORINI fait une présentation de l'état d'avancement du programme de mesures, à l'aide d'un diaporama :**

*Objectif opérationnel : Maintenir et améliorer la qualité des habitats*

**Fiche action n°1 : Assurer la conservation des pelouses et tendre vers un bon état physico-chimique du lac**

L'installation d'une martelière avait été envisagée afin de maintenir le niveau d'eau du lac, cependant ce dispositif représentait un aménagement assez lourd. La chargée de mission précise qu'un agent du SMPNRC a réalisé un aménagement expérimental au niveau de l'exutoire qui, pour le moment, fonctionne. En effet, un rehaussement du niveau du lac a été constaté, entraînant une amélioration de la qualité des pelouses.

*Mme Virginie VINCENTI* précise que c'est un aménagement sommaire mais satisfaisant.

L'installation de la martelière est donc mise en suspens.

La mise en place d'une échelle limnigraphique est en projet, cependant la présence d'un substrat meuble rend l'installation compliquée.

*Mr Pierre-Jean ALBERTINI* souligne que les agents de l'Office de l'Environnement de la Corse, rencontrent également des difficultés pour déterminer l'emplacement d'une échelle limnigraphique sur le lac de Ninu.

Une réflexion est engagée sur le protocole à suivre pour la mise en place de cette action.

**Fiche action n°2 : Limiter l'atterrissement du lac**

Lors d'une réunion de travail préliminaire, une intervention a été suggérée au niveau des phragmites présents sur les bords ouest et sud afin de limiter leur prolifération et par conséquent l'atterrissement du lac.

*Mr Nicolas RUTILY* demande si la prolifération a été quantifiée avant d'entrevoir une intervention.

*Mme Mady TORRE* précise qu'aucune quantification n'a été réalisée à ce jour mais qu'un état des lieux sera effectué dans le but de déterminer s'il est nécessaire d'intervenir.

*Mr Nicolas RUTILY* précise qu'il n'a pas constaté de prolifération fulgurante mais qu'il faudra toutefois surveiller si l'aménagement au niveau de l'exutoire influe sur le développement des phragmites.

*Objectif opérationnel : Limiter les impacts anthropiques*

### **Fiche action n°3 : Création d'un sentier de visite et d'aires de stationnement**

Un sentier devait être matérialisé sur le pourtour du lac pour éviter un piétinement trop important des pelouses. Le projet a été abandonné, l'ensemble des membres du COPIL sont d'accord sur le fait que ce sentier aurait dénaturé le site.

Trois aires de pique-nique sont prévues autour du lac avec l'utilisation des matériaux présents sur site (pins larici) pour conserver l'aspect naturel du site.

Mr Nicolas RUTILY précise qu'il est important d'implanter les tables en retrait du lac pour éviter une immersion en hiver.

Cette action sera réalisée au cours de cette année.

### **Fiche action n°4 : Aménager l'aire de stationnement de Croce Maio**

Bien que ce projet ne se situe pas sur le site Natura 2000, il fait partie de la problématique générale. En effet l'aire de stationnement étant le départ du sentier, il était important de contrôler le flux des véhicules et de laisser l'accès aux pompiers dans un souci de sécurité.

Après l'obtention des financements, la mairie de Soccia, maître d'ouvrage de l'opération, a lancé un appel d'offre en 2016. Deux entreprises ont été retenues : *Etudes routières et aménagements* et *Corse Paysage*.

L'entreprise *Etudes routières et aménagements* a débuté les travaux mi-avril avec un délai de réalisation de quatre mois.

Mme *Virginie VINCENTI* précise que les travaux devraient être entièrement achevés d'ici quinze jours (début juillet). Elle indique également que le terrassement est déjà terminé et que, dans l'intervalle, l'entreprise a prévu de laisser le libre accès à l'aire de stationnement durant le week-end. Elle ajoute qu'un enrochement supplémentaire a dû être réalisé entre les deux parkings car la pente était trop importante.

L'entreprise *Corse Paysage* réalisera les travaux de réensemencement dans le courant du mois de novembre du fait de l'utilisation de plantes locales, dans un souci d'intégration paysagère.

Pour information, l'aire de stationnement à une capacité d'accueil de 90 places.

Mr Nicolas RUTILY soulève la question des aires d'évacuation, devenues obligatoires à proximité d'un centre d'intérêt, pour évacuer les randonneurs en cas de nécessité et notamment en cas d'incendie

La chargée de mission répond que cette action ne fait pas partie du programme de mesures, qu'il faudra prendre contact avec l'Office National des Forêts (ONF). Elle précise que l'ONF est pourtant bien présent sur ce site mais ne fait pas partie des membres du COPIL.

Mr Nicolas RUTILY suggère d'ajouter l'ONF.

L'arrêté du COPIL sera modifié afin d'ajouter l'ONF, l'Association Foncière autorisée de Propriétaires (AFP) de Soccia ainsi que l'association « Crenu Ortu ».

### **Fiche action n°5 : Encourager l'identification et le ferrage des porcs**

*Pour rappel* : un recensement de la population porcine aux abords du lac avait été réalisé sur la saison estivale 2015. Ce dernier avait permis de constater une importante diminution du nombre de porcs.

Au cours de la saison 2016, plusieurs contrôles ont été effectués sur site permettant de constater une absence totale de porcins.

Mme Virginie VINCENTI ajoute que des installations (clôtures électriques) ont été mises en place au cours de l'année 2014 dans le but de mettre en défens certaines parcelles et îlots aux abords du lac.

La problématique est considérée comme réglée.

### **Objectif opérationnel : Action de surveillance et de sécurité**

### **Fiche action n°6 : Aménager les sentiers d'accès**

Des travaux étaient prévus sur le sentier d'accès actuel dans le but d'assurer la sécurité des randonneurs. Toutefois, un nouvel itinéraire bis a été créé par le Conseil Départemental de la Corse du Sud.

Mme *Mady TORRE* rappelle que le sentier est ouvert mais pas matérialisé. Elle indique que très peu de randonneurs l'empruntent. Le sentier se situant en crête, le cheminement se fait en plein soleil et de plus, il est difficilement accessible pour les équidés.

*Mr Nicolas RUTILY* ajoute que le nouvel itinéraire du CD 2A était prévu pour donner l'accès aux équidés car l'itinéraire actuel est raviné par leur passage. Il indique que les travaux d'aménagement du sentier font partie des compétences de la mairie de Soccia (PDIPR).

Mme *Virginie VINCENTI* suggère de programmer une visite sur site avec le CD 2A.

L'avis des membres du COPIL est de reprendre contact avec eux.

Les agents du SMPNRC informent également qu'un panneau a été installé par les services du CD2A, mais que le SM, gestionnaire du site et animateur du DOCOB n'a pas été associé, ni informé.

### **Fiche action n°7 : Recrutement d'un saisonnier**

Comme chaque année, un saisonnier a été recruté pour assurer la surveillance sur site durant la période estivale.

Le gardien effectue plusieurs missions telles que :

- Nettoyage quotidien et entretien du site
- Information et sensibilisation des randonneurs
- Comptage horaire de la fréquentation touristique
- Entretien de l'abri gardien

*Mr Nicolas RUTILY* indique que le lac de Creno est une zone très sensible qui nécessite une présence humaine du 15 juin au 15 septembre minimum.

*Mme Virginie VINCENTI* précise qu'il est possible de faire plusieurs montages financiers notamment faire un co-financement : la DREAL prendrait en charge le financement à partir du 15 juin à une hauteur de 50% sur une période de trois mois plutôt qu'un financement de 80% sur deux mois. Elle ajoute que des financements européens peuvent être mobilisables pour la future convention afin d'assurer le gardiennage sur une plus longue durée.

La durée de gardiennage sera déterminée dans la prochaine convention 2018-2020.

#### **Fiche action n°8 : *Elimination des arbres dangereux***

Deux arbres potentiellement dangereux ont été récemment recensés sur site, la question de la responsabilité se pose.

*Mme Mady TORRE* demande si les agents peuvent intervenir ou si l'on se situe sur le domaine communal.

*Mr Nicolas RUTILY* précise qu'une convention a été signée avec l'ONF permettant d'intervenir sur le site en cas de danger.

Les agents du SM PNRC seront mobilisés pour régler cette problématique.

#### **Objectif opérationnel : *Suivi et amélioration des Connaissances***

#### **Fiche action n°9 : *Suivi des habitats et de la flore***

La chargée de mission informe qu'un suivi des nénuphars a été mis en place par prise de vue photographique dans le but de surveiller leur évolution. Ce suivi sera effectué annuellement à la même période physiologique.

Un inventaire des stations de Drosera est réalisé chaque année en collaboration étroite avec la DREAL, la drosera étant un indicateur du bon état des tourbières à sphaignes.

Il est rappelé que les deux années précédentes, un important nombre de pieds de drosera a été comptabilisé, notamment dû à l'installation de la martelière qui a permis un rehaussement du niveau du lac.

*Mr Nicolas RUTILY* ajoute que suite au classement du site en forêt naturelle, une cartographie complète a été réalisée en collaboration avec l'ONF.

Par ailleurs, un projet permettant de donner l'accès à une station de drosera avait été envisagé. La mise en place d'un aménagement léger et temporaire, seulement sur la période estivale pourrait être installé.

*Mr Nicolas RUTILY* précise qu'il faut prendre en compte l'aspect sécurité.

Une réflexion sur la mise en place de la passerelle sera réalisée lors de la prochaine convention.

## **Fiche action n°10 : *Suivi des paramètres physico-chimiques et biologiques du lac***

Cette action était réalisée en partenariat avec l'OEC en rapport avec le Programme Lac mené par ce dernier.

*Mr Pierre-Jean Albertini* précise que le programme n'a pas pu être pérennisé sur les 15 lacs prévus initialement mais qu'une discussion est en cours avec l'Agence de l'Eau pour suivre un nombre plus important de lacs, dont Crena.

Plus d'informations seront disponibles lors du prochain COPIL de l'OEC.

### ***Objectif opérationnel : Animation du site et communication***

## **Fiche action n°11 : *Concevoir et mettre en place des panneaux d'informations et de sensibilisation aux enjeux du site***

Un travail important a été effectué pour la conception et rédaction des panneaux et flyers avec la DREAL, les agents du SM PNRC ainsi que le bureau d'étude *Meliades*.

*Mme Virginie VINCENTI* précise que les panneaux ont été implantés l'année dernière mais que la conception notamment au niveau de la forme et du fond a été initiée depuis plus de deux ans. Leur financement a pu être pris en charge sur des crédits d'État dédiés à Natura 2000.

Par la suite, 3 panneaux ont été implantés sur l'aire de stationnement de Croce Maio, sur site ainsi qu'à l'entrée du village d'Ortu.

Une politique de diffusion est mise en place chaque année notamment à l'aide des dépliants traduits en plusieurs langues (corse, français, italien, anglais).

## **Fiche action n°12 : *Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs***

L'animation est assurée depuis 2015 par les agents du SM.

## **Perspectives et propositions des actions à mettre en œuvre en 2017**

Une nouvelle convention d'animation pour la période 2018/2020 devra être engagée afin de poursuivre l'animation et de mettre en œuvre les actions non encore réalisées et celles en projet.

L'ordre du jour étant épuisé, *Mr Nicolas RUTILY* clôt la réunion à 17h50.